



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 décembre,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 décembre 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON⁽¹⁾, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT⁽¹⁰⁾, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Adjoint.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER⁽²⁾, Marie-Catherine BIANCO⁽³⁾, Hélène FERRANDI, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO⁽⁷⁾, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophie FELLAHI-TALBI, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI⁽⁹⁾, Maëva CHALLIES-SANCHEZ⁽⁸⁾, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE⁽⁴⁾, Patrick FORNERONE⁽⁵⁾, Thierry AUDIBERT⁽⁶⁾, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Carole HALGAND par Emilien GOGUEL-MAZET, Patrick DUBESSE par André MOLINO, Roselyne MANDRAS par Arthur MELIS

Etait absente : Audrey CERMOLACCE

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), (8) présents en visioconférence

(9) arrivé avant le vote de la 5^{ème} question

(10) arrivé avant le vote de la 12^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 17 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur André Molino, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 15 octobre 2020 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à *l'UNANIMITE*.

Monsieur le Maire : « nous avons une séance particulière ce soir, je vous en épargne les raisons, vous les connaissez déjà. Je vous propose de parler assez fort pour que ceux d'entre nous qui sont en visioconférence puissent vous entendre. »

Délibération n°01.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Attributions de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2020 – 3^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « y a-t-il des interventions ? »

Madame Celton : « je voudrais faire juste une remarque sur ce rapport. La subvention envisagée pour l'association Septèmes Environnement ne peut pas être votée ce soir car l'association a changé de nom et ses nouveaux statuts sont en cours d'enregistrement. La subvention sera donc votée ultérieurement lorsque tout sera régularisé. »

Monsieur Magro : « Septèmes Environnement est en effet devenue S3V (Septèmes-les-Vallons Végétaux en Ville). »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Ben-Saïd : « Monsieur le Maire, je vous précise que je ne prendrai pas part au vote car je suis membre d'une association qui bénéficie du versement d'une subvention. »

Monsieur Ouaret : « pareil pour moi. »

Monsieur le Maire : « d'autres interventions ? »

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions (Hocine BEN-SAÏD, Djelloul OUARET)

Délibération n°02.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Attributions d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Emmanuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à L'UNANIMITE

Délibération n°03.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Annulation des loyers du commerce fermé pour cause de crise sanitaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Autorisation d'émission d'écritures de régularisation par la Commune au profit de la Régie Jeunesse.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de gestion de la compétence éclairage public entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Magro : « cela dépend comment on lit la loi. Cette compétence permet aussi une politique environnementale, paysagère. Par rapport à la mise en œuvre de notre politique locale, on souhaitait que cette question soit revue car il est possible que d'autres questions soient également revues prochainement. »

Monsieur le Maire : « à l'époque, Marc Ferrandi et Fernand Ros disaient que nous devions prendre en charge les routes et l'éclairage public chaque fois qu'un nouveau lotissement se créait. Mais avec la communauté urbaine cela n'a plus été possible. Notre position actuelle est de dire que si on ne peut plus prendre en charge les routes, on continue à prendre l'éclairage public. Mais à l'avenir, on risque de ne plus pouvoir le faire car la Métropole a de fortes réticences. D'où l'importance de travailler avec elle et les maires des communes membres et de se battre en ce sens. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.12.2020 : FINANCES COMMUNALES - Approbation du choix du délégué de service public de la fourrière automobile.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.12.2020 : CONSEIL MUNICIPAL – Modification du règlement intérieur de la mandature 2020-2026.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « cela veut dire qu'on ne pourra plus poser de question à la fin des délibérations si on ne les a pas posées 48 heures à l'avance ? »

Monsieur le Maire : « non, il s'agit des questions qui sont susceptibles d'être posées à la fin du conseil municipal mais qui sont sans rapport avec l'ordre du jour de la séance. Il ne s'agit pas des échanges que nous avons avant le vote des délibérations. »

Monsieur Martinez : « les questions orales sont des questions qui peuvent être soumises pendant le conseil municipal mais qui ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. »

Monsieur Magro : « le terme de « question orale » est un mauvais terme car il s'agit en fait d'une question écrite ! »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.12.2020 : CONSEIL MUNICIPAL – Composition des huit commissions municipales permanentes.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « je précise que cela a été fait par les commissions qui se sont déjà réunies. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.12.2020 : CONSEIL MUNICIPAL – Honorariat de Yvette Teisseire, Elisabeth Perrenot-Marque, Honoré Lambert et Philippe Nercy.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous propose, lorsque les conditions générales nous le permettront, nous puissions nous rencontrer sans masque, et le moment venu de nous réunir pour lever le verre de l'amitié. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.12.2020 : JEUNESSE – Approbation des tranches de quotient familial et des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour les activités de l'Espace Jeunes Septèmes municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.12.2020 : ACTION SOCIALE – Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.12.2020 : CULTURE – Adhésion de la ville de Septèmes-les-Vallons à la Fédération Française des Collectivités territoriales pour la Culture (FFCC).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Paul BONZI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention de servitudes entre la Commune et ENEDIS au lieu-dit Haute Bédoule Est – parcelle cadastrée section AE n°14.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune des parcelles sises en centre-ville cadastrées section AP n°61 et 148.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Fornerone : « il n'y a pas le nom du vendeur. Qui c'est ? »

Monsieur Magro : « il y a un point d'histoire à faire. Quand on a créé le parking d'une centaine de places en 1986, à l'initiative de Louis Rossi à l'époque, on était moins regardant sur le statut foncier. Le chemin a été réalisé avec un simple accord oral sur des parcelles qui appartenaient à la famille Duclos et qui sont donc maintenant à leurs héritiers. Cela fait donc 35 ans que l'on doit régulariser car nous ne sommes pas propriétaires mais usagers depuis 35 ans. Je vous précise que le terrain est inconstructible mais relativement grand et concerne une partie du parvis. »

Monsieur Fornerone : « c'est la grande parcelle où il y a le parking ? »

Monsieur Magro : « non, c'est le talus, le chemin piétonnier ainsi que le parvis de la vieille église qui font partie de cette assiette. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune d'un appartement situé aux Collines bâtiment H - parcelles cadastrées section AP n°51, 53 à 57, 59 à 63, 65 et 66.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous rassure Monsieur Fornerone, on ne veut pas tout acheter mais en matière de politique de logements locatifs, il est toujours préférable d'acheter proche du centre-ville pour y loger les jeunes et les seniors. Et il vaut mieux investir dans des logements isolés que dans des grands ensembles. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°16.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la Commune d'un local au sein du cabinet médical sis 38 chemin de la Bédoule – Parcelle cadastrée section BC n°28.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « le projet de la Ville est de conserver durablement le centre médical indispensable à divers titres. Le fait d'être propriétaire d'une partie des locaux y contribuera. Des questions ? »

Monsieur Fornerone : « c'est pour rester dans le domaine médical ? »

Monsieur le Maire : « oui, absolument. »

Monsieur Mélis : « dans le local acheté précédemment, une sage-femme est en train de s'installer. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la Commune d'un local commercial et d'un appartement situés 247 avenue du 8 mai 1945 – Parcelles cadastrées section AO n°88, 209 et 210.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est le bar de la télévision, en face le parking. Au-dessus il y a un appartement. »

Monsieur Magro : « nous n'avons pas racheté la licence IV, donc nous ne tiendrons pas de bar ! »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°18.12.2020 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition par la Commune de deux maisons d'habitation sises 20 et 20 bis avenue du 8 mai 1945 – Parcelles cadastrées section AZ n°178 et 179.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

Monsieur Magro : « pour la clarté des choses, il vaut mieux ne pas maintenir « centre-ville » alors que le bien est situé à Notre Dame Limite. »

Monsieur le Maire : « en effet, ce sera rectifié. D'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE – 3 contre (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

Délibération n°19.12.2020 : ENVIRONNEMENT – Signature d'une convention-cadre avec SNCF Réseau relative au foncier nu lui appartenant et non utilisé.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole ALBOREO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la UNANIMITE

Délibération n°20.12.2020 : AGRICULTURE – Création d'un Plan Alimentaire Territorial Septémois s'inscrivant dans le Projet Alimentaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Bertrand CONNIN** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°21.12.2020 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE – Rénovation thermique des bâtiments dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » - Programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°22.12.2020 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Convention entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer).

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Motion n°01.12.2020 : Motion de soutien aux populations de la République d'Artsakh (Haut-Karabakh) et au respect du droit des peuples à l'autodétermination.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hocine BEN-SAÏD** qui procède à la lecture de la motion.

Monsieur le Maire : « cette motion de soutien a été rédigée par les élu(e)s de la majorité. Des questions ? »

Monsieur Martinez : « je voulais intervenir car l'heure est grave pour le Haut-Karabakh. Cette motion est consensuelle et on peut se féliciter des textes votés par l'Assemblée Nationale et le Sénat. C'est une première chez nous et il appartient maintenant à l'Etat de suivre son gouvernement. L'Arménie n'a plus d'armée ni de partenaire frontalier par conséquent tout le pays est menacé.

L'Arménie est également isolée au niveau commercial, diplomatique et déplacement des populations. C'est une vraie menace pour la survie de la République. »

Monsieur Goguel-Mazet : « je souscris pleinement à cette motion et au travail fait par Jérémy Bacchi et Marie-Arlette Carlotti, qui ont rencontré les représentants de l'Association Culturelle des Français d'Origine Arménienne (ACFOA), les représentants politiques...

Pour ces populations, ce n'est pas que symbolique. Nous avons eu le récit de la Sénatrice qui s'est rendue sur le terrain et je peux vous dire que la population remercie les parlementaires de leur soutien car c'est très important pour eux.

Nous aurons peut-être d'autres actions à mener dans les prochains mois, quand il faudra procéder à la reconstruction des hôpitaux, des maisons... »

Monsieur le Maire : « nous avons créé avec la ville de Gabar et leur orphelinat, des relations qui ne manqueront pas de continuer. Je suis allé deux fois en Arménie, on suit de très près ce qui s'est passé et on va voir comment continuer à les aider. Avec l'association nous avons également saisi et reçu le sénateur communiste Jérémy Bacchi. »

Monsieur Ben-Saïd : « je vous remercie pour vos interventions. La région est très sensible. L'Arménie n'a pas le développement économique souhaitable pour ses populations pour différentes raisons. Cela concerne 2/3 du territoire en situation difficile compte tenu des déplacements de populations, des réfugiés, de la paupérisation. Il va falloir examiner les actions possibles en fonction du cadre déjà mis en place par l'ACFOA. En tant qu'élu à la coopération, je suis pleinement disponible. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de clôturer cette séance, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, dans le respect des gestes barrière et je souhaite vous retrouver en très bonne santé l'année prochaine. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.